

**COMPTE-RENDU**  
**Du Conseil Municipal du 26 avril 2021**

**Date du Conseil  
Municipal  
26 avril 2021**

-----  
**Date de  
convocation  
20 avril 2021**  
-----

Nombre de  
Conseillers

En exercice : 29  
Présents : 28  
Votants : 29

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace du Marais, sous la Présidence de Madame Catherine LUNGART – Maire.

**Présents** : Mme C. LUNGART, Mme S. GOSLIN, M. P. HASPOT, Mme L. FOUCHER, M. L. BELBEOCH, Mme D. BOURMAUD, M. R. MORIN, Mme C. MATHIEU, M. P. GUENO, Mme P. LE PAPE, M. C. PRESCHEZ, M. F. GAREL, Mme M. EVRAIN, M. L. LECOQ, Mme A. BLANCHARD, Mme A. HALLIEZ, Mme L. ANAKIEVA, Mme V. TARTOUE, Mme L. DOUAUD, M. M. BERASALUZE, M. V. LE CLAIRE, M. C. BOURSE, M. T. RYO, Mme L. DOMET-GRATTIERI, Mme V. PICHON, M. J. DHOLLAND, Mme D. HAMON, M. M. COENT

**Pouvoir a été donné :**

M. GUENO Cédric à Mme FOUCHER Laurette

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme Dorothee BOURMAUD est désignée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité.

Madame Lise-Armelle BERGONZI, Directrice Générale des Services, a été nommée auxiliaire à ladite secrétaire pour cette séance.

Madame Catherine LUNGART, Maire, informe sur les points suivants :

**1) EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION**

Renoncement au nom de la **Commune** au droit de préemption sur les immeubles suivants :

IMMEUBLE				PRIX EN EUROS
Réf. Cadastrales	Surface (en m2)	Bâti ou non Bâti	Lieu-dit ou rue	
BS 17	2692	Bâti (bâtiment industriel 420 m <sup>2</sup> )	18 rue de Bretagne	408 161 €
BR 415	279	Bâti	11 rue des Bernaches	246 000 €
BS 722	496	Bâti	25 rue de Bretagne	235 000 €

BV 196-197	1019	Bâti	3 rue du Parc au Ray	410 000 €
BV 484-486	353	Bâti	10 rue du Calvaire	385 000 €
BL 129	268	Bâti	23 rue de la Gare	285 000 €
BS 195	398	Bâti (garage)	15 rue de Bretagne	14 000 €
BR 419	361	Bâti	19 rue des Bernaches	310 000 €
BH 252p	59	Non bâti	72 rue de la Brière	2000 €
BL 128	201	Bâti	21 bis rue de la Gare	275 000 €
BS 195	58.49	Bâti(appartement)	15 rue de Bretagne	160 000 €
BS 182	300	Bâti	11 rue de Bretagne	170 000 €

Renoncement au nom de la **Carène** au droit de préemption sur les immeubles suivants :

IMMEUBLE				PRIX EN EUROS
Réf. Cadastres	Surface (en m2)	Bâti ou non Bâti	Lieu-dit ou rue	
BZ 628-629-630-331-856-858-860-862-865	35.65	Bâti (appartement)	Impasse du Four à Pain	75 000 €
BM 183	3144	Bâti	3 rue des Pédras	400 000 €
BX 266-BY 252	1657	Bâti	108, la Grée	506 270 €

BZ 628-629-630-331-856-858-860-862-865	37.91	Bâti (appartement)	Impasse du Four à Pain	120 890 €
AH 267	491	Non bâti	14 route de Bilac	85 990 €
AL 412	1017	Bâti	6 route de la rue Jean	322 500 €
BS 770-772-774	40.48	Bâti (appartement)	26 place de l'Eglise – 6 rue de Bretagne	148 500 €
BX 261	1811	Non bâti	60, village de Saint Denac	300 000 €
BZ 459	2066	Bâti	64 le Parc de la Jubine	745 000 €
BZ 627	40.75	Bâti (appartement)	Route des Calabres	129 000 €
BX 284	1490	Bâti	67 le Bas Clos	640 000 €
CN 231	2920	Bâti	49 rue des Chênes	845 000 €
CO 148	2070	Bâti	17 rue des Etangs	685 000 €
BZ 627	57.10	Bâti (appartement)	128 route des Calabres	185 000 €

**21.04.2021**

**RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENTS DE GRADE**

Il vous est proposé les modifications suivantes au tableau des effectifs communaux :

- Suite aux entretiens professionnels de 2020, il est prévu des avancements de grade pour 7 agents en 2021 qui impliquent la création des postes suivants :

- adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (25,25 heures hebdomadaires).

Pour information, les postes actuels des agents promus seront supprimés dès la nomination effective des agents sur leurs nouveaux grades prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

➤ Création d'un poste au titre de la promotion interne (sous réserve de la décision favorable du Président du Centre de Gestion de Loire-Atlantique) :

- assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.

Pour information, le poste actuel d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet sera supprimé dès la titularisation de l'agent après sa période de stagiaire sur le nouveau poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement économique et Démocratie participative du 19 avril 2021,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE d'approuver** les modifications ci-dessus au tableau des effectifs communaux.

---

**22.04.2021**

**TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ SALLES SPORTIVES : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT**

L'Agence Nationale du Sport contribue, par son action, à la correction des inégalités d'accès à la pratique sportive et à la correction des disparités territoriales de l'offre d'équipement sportif. En 2021, une enveloppe de 4 M€ est consacrée aux équipements sportifs de niveau local pour les travaux de mise en accessibilité.

Afin de rendre la pratique sportive accessible à tous, la Commune a décidé de réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité de deux de ses équipements :

- La nouvelle tribune pour un coût estimé à 35 900 € HT
- Les salles sportives pour un coût estimé à 65 470 € HT

Le montant total de ces travaux a été estimé par le bureau d'études en charge de l'agenda d'accessibilité et est inscrit au budget 2021 (restes à réaliser 2020).

A ce montant, il convient de rajouter les frais d'études à hauteur de 10% (10 137 € HT).

Le planning de l'opération est le suivant :

- Etudes de Mai 2021 à Août 2021
- Consultation des entreprises en Octobre 2021
- Réalisation des travaux à l'été 2022 (en milieu non occupé)

Cette opération peut faire l'objet de financements de la part de collectivités et de partenaires extérieurs.

Vu l'avis de la commission Finances, Développement économique et Démocratie participative du 19 avril 2021,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

#### **DÉCIDE :**

- **D'adopter** cette opération d'un montant total de 111 507 € HT (coût travaux et études) et ses modalités de financement telles qu'exposées,
- **D'autoriser** Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions nécessaires notamment auprès de l'Agence Nationale du Sport et auprès de tout autre collectivité ou organisme le cas échéant,
- **D'autoriser** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout contrat, acte, pièce et avenant y afférents.

---

#### **23.04.2021**

#### **PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE 2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE AU TITRE DU PLAN DE RELANCE BTP**

Face à la crise sanitaire, le Département de Loire-Atlantique entend participer à l'effort national de relance de l'activité, notamment en soutenant le secteur du BTP, au regard de son rôle moteur pour la croissance et l'emploi. Le Département a donc voté un fonds exceptionnel à destination des Communes de moins de 15 000 habitants pour l'entretien de la voirie communale.

Ce fonds permet de financer notamment les travaux sur la chaussée qui entraînent des modifications substantielles des voies, ou améliorent leur résistance mécanique par augmentation d'épaisseur ou par le changement de la qualité des diverses couches.

Les travaux du Programme d'Aménagement de la Voirie Communale (PAVC) sont donc éligibles.

La Commission Travaux et Sécurité a retenu pour 2021 :

1. Rue de la Chapellerie : suite aux travaux de la ZAC Centre-bourg, enrobé à chaud entre la rue de la Chapelle et le Hameau de la Chapellerie – Cout des travaux estimé à 36 704,29 € TTC
2. Route de la Ville au Gal : suite aux travaux d'assainissement réalisés par la CARENE en 2020, reprise de la voirie en enrobé à chaud – Cout des travaux estimé à 54 000 € TTC
3. Reprise de la voirie du centre technique municipal, en très mauvais état (15 ans) – Cout des travaux estimé à 96 000 € TTC

Ces travaux estimés à hauteur de 186 704 € TTC seront éventuellement complétés (en fonction des résultats de l'appel d'offres) par d'autres travaux similaires afin d'atteindre l'enveloppe votée au budget 2021 soit 200 000 € TTC.

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement économique et Démocratie participative du 19 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE de solliciter** une subvention auprès du département au titre du plan de relance à hauteur de 35% de l'enveloppe HT votée au budget soit 70 000 €.

---

**24.04.2021**

**TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA GAUDINAI : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT**

La rue de la Gaudinai est une des dernières rues du centre-bourg qui n'a pas fait l'objet d'un aménagement, prenant notamment en compte les normes d'accessibilité et la place des cheminements doux. La volonté est également de mieux sécuriser cette voie, proche du groupe scolaire Jules Ferry.

Les travaux d'aménagement prévus comprennent :

- La création de voirie
- La création de parking
- La création d'une liaison douce vélos/piétons
- La création d'un plateau rue Jules Ferry
- La réalisation d'un réseau eaux pluviales

Cette opération d'un montant total de travaux de 166 923,50 € HT sera réalisée en 2021.

Ces travaux sont éligibles :

- Au plan de relance du Département, dans la mesure où ils entraînent des modifications substantielles de la chaussée, améliorent sa résistance mécanique et favorisent sa multimodalité ;
- A la répartition du produit des amendes de police 2020, dans la mesure où ils concourent à l'amélioration des conditions générales de circulation et de sécurité routière.

Le plan de financement serait le suivant :

Recettes HT		
Département Plan de relance	35%	58 423 €
Département Amendes de police	10%	16 692 €
Autofinancement	55%	91 808,50 €
<b>Total</b>		<b>166 923,50 €</b>

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement économique et Démocratie participative du 19 avril 2021,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE d'autoriser** Madame le Maire, ou son représentant :

- à déposer deux dossiers de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique :
  - o L'un au titre du plan de relance BTP
  - o L'autre au titre de la répartition du produit des amendes de police 2020
- à signer tous contrat, acte, pièce et avenant y afférents.

---

**25.04.2021**

**REALISATION D'ETUDES ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTALES - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CARENE ET LES COMMUNES DE SAINT-NAZAIRE, MONTOIR DE BRETAGNE, TRIGNAC, DONGES, SAINT ANDRE DES EAUX, SAINT-MALO-DE-GUERSAC, BESNE ET LE CCAS DE LA VILLE DE SAINT-NAZAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE ET DESIGNATION DU COORDONNATEUR**

La CARENE, les Villes de Saint-Nazaire, Montoir de Bretagne, Trignac, Donges, Saint André des Eaux, Saint-Malo-de-Guersac, Besné et le CCAS de la Ville de Saint-Nazaire ont souhaité réaliser des études énergétiques et environnementales. Afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses, ainsi que de données homogènes sur le territoire, ils ont souhaité constituer un groupement de commandes.



La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113.7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la CARENE comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement économique et Démocratie participative du 19 avril 2021 ;

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE d'autoriser :**

- Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement pour la réalisation d'études énergétiques et environnementales en désignant la CARENE comme coordonnateur du groupement, ainsi que tout contrat, acte, pièce et avenant y afférents ;
- Le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

---

**26.04.2021**

**ACCORD-CADRE RELATIF A LA REALISATION DE TRAVAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET AEROVOLTAÏQUES - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE SAINT-NAZAIRE, MONTOIR-DE-BRETAGNE, TRIGNAC, DONGES, SAINT ANDRE DES EAUX, SAINT-JOACHIM, SAINT-MALO-DE-GUERSAC, BESNE, LE CCAS DE SAINT-NAZAIRE ET LA CARENE – AUTORISATION DE SIGNATURE ET DESIGNATION DU COORDONNATEUR**

Suite à la réalisation d'études énergétiques et environnementales, la CARENE, les Villes de Saint-Nazaire, Montoir de Bretagne, Trignac, Donges, Saint-André des Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Besné et le CCAS de la Ville de Saint-Nazaire ont souhaité réaliser des travaux photovoltaïques et aérovoltaiques. Afin de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses, ainsi que de données homogènes sur le territoire, ils ont souhaité constituer un groupement de commandes.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113.7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement économique et Démocratie participative du 19 avril 2021,



Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE d'autoriser :**

- Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la réalisation de travaux photovoltaïques et aérovoltaïques en désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement, ainsi que tout contrat, acte, pièce et avenant y afférents ;
- Le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

---

**27.04.2021**

**CONDUITE D'EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CARENE, LES VILLES DE SAINT-NAZAIRE, DE TRIGNAC, DE SAINT-ANDRE DES EAUX, DE DONGES, DE BESNE, DE SAINT-MALO-DE-GUERSAC, DE LA CHAPELLE-DES-MARAIS ET LE CCAS DE SAINT-NAZAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le marché de conduite d'exploitation et de maintenance des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation arrivant à échéance, il convient de le renouveler. A cette fin, la CARENE, les villes de Saint-Nazaire, de Trignac, de Saint-André des Eaux, de Donges, de Besné, de Saint-Malo-de-Guersac, de La Chapelle-des-Marais et le CCAS de Saint-Nazaire ont souhaité constituer un groupement de commandes pour mutualiser les moyens et bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113.7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne **la Ville de Saint-Nazaire** comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Economique et Démocratie Participative du 19 avril 2021,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE d'autoriser :**

- Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour le marché de conduite d'exploitation et de maintenance des équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation en

désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement, ainsi que tout contrat, acte, pièce et avenant y afférents ;

- Le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

---

**28.04.2021**

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE CHANGES COMPLETS POUR BEBES (COUCHES ET CULOTTES JETABLES) - GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE SAINT-NAZAIRE, DONGES, LA CHAPELLE DES MARAIS, SAINT ANDRE DES EAUX, BESNE ET L'ASSOCIATION LES PETITS MOUSSES – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le marché de fourniture et livraison de changes complets pour bébés (couches et culottes jetables) arrivant à échéance, il convient de le renouveler. Les villes de Saint-Nazaire, Donges, la Chapelle des Marais, Saint-André des Eaux, Besné et l'association Les Petits MousSES ont souhaité constituer un groupement de commandes afin de mutualiser les moyens et de bénéficier de prix et de conditions plus avantageuses.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L.2113-6 et L.2113.7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne **la Ville de Saint-Nazaire** comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure.

Vu l'avis de la Commission Finances, Développement Economique et Démocratie Participative du 19 avril 2021,

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE d'autoriser :**

- Madame le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et livraison de changes complets pour bébés (couches et culottes jetables) en désignant la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement, ainsi que tout contrat, acte, pièce et avenant y afférents ;
- Le coordonnateur du groupement à signer le ou les marchés publics correspondants avec la ou les entreprises retenues en application de la convention constitutive du groupement.

---

**La séance est levée à 20h15**

---